

Liste des Délibérations examinées en séance
Conseil Municipal du 07 décembre 2023 à 18H00

(Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Statut
2023_79D	Adoption du rapport sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement de l'année 2022	Adoptée à l'unanimité
2023_80D	Choix des entreprises Rénovation Logement dans Ancienne Ecole LA BROUE	Adoptée à l'unanimité
2023_81D	Fixation des indemnités pour le gardiennage des églises	Adoptée à l'unanimité
2023_82D	Recrutement d'un contrat parcours emplois compétences	Adoptée à l'unanimité
2023_83D	Budget principal 2023_Décision Modificative n°1	Adoptée à l'unanimité
2023_84D	Budget Principal 2023_Décision Modificative n°2	Adoptée à l'unanimité
2023_85D	Budget Atelier Relais 2023_Décision Modificative n°1	Adoptée à l'unanimité
2023_86D	Convention de travaux sous mandat avec la CCCV - fourniture et pose de la SIL pour les communes du Champsaur Valgaudemar	Adoptée à l'unanimité

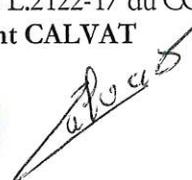
Secrétaire de Séance,



Marie-France LEMAY

Le Conseiller Municipal suppléant,
 Pour le Maire empêché par application de
 l'article L.2122-17 du CGCT

Laurent CALVAT

Vu pour être affiché le :

13 DEC 2023

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de leur publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil - 13281 Marseille Cedex 6, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au registre des délibérations.